

15 Pluvios an 11
 Deliberation
 Periodique

Les onze Delib. publiqués françaises et de quinze Pluvios neuf
 penes du Maire, des Membres Communaux de Conseil Municipal de la
 Commune de Combien arrondissement D'Angoulême, Reunis et a
 Maison Commune sur la convocation du Maire, D'après d'ad
 Circulaire Du prefet de la Charente d'atée Du vingt Sept nivose dernier
 Pour Prendre en Consideration, et delibere sur de Contenu en lad.
 Circulaire; lecture faite de celle, de Conseil Considerant que par une
 Deses Dispositions, des Maire, adjoints et greffiers, devoient plus avoir
 de maniere Des Deniers Communaux; que de Comptes de ces Deniers
 ne peut être rendu que par de Percepteur seul charge des Recettes
 Municipales;

Que le Maire de la presente Commune qui avoit été chargé
 jusqu'à ce jour des Recettes et Despenses, doit conséquemment rendre
 un Compte General pour les années huit, neuf, et Dix de la Gestion;

Cela ainsi arrêté le Maire étant sorty de la chambre, de Conseil
 approuvé dans la forme voulue par l'avis al'annomination d'un president
 et d'un secretaire au Scrutin Secret, Lequel fut à donné pour
 President de l'Assemblée forestan et pour Secretaire de l'Assemblée Michel
 Opremier - D'après quoi le Maire étant retourné a l'Assemblée. a permis
 sur le Bureau de Registrar des Deliberations et à offert tous les
 renseignements que son pouvoir lui a permis de lui donner.

Le Bureau ainsi constitué et composé Membre grand pris l'avis du president
 a ordonné que lecture soit faite des precedentes deliberations periodiques
 et des differents Comptes rendus par le Maire, apres la lecture faite
 par le greffier et la constitution des Comptes et pieces justificatives d'iceux

Le Conseil Considerons que de Maire attendu annuellement des Comptes
 Detailles et Comptés sur des papiers registés, il est inutile aujourd'hui de
 faire un Compté General, en consequence il a été arrêté qu'il sera simplement
 fait un relevé sommaire desd. Comptes annuels par années pour constater
 en quel état de Maire se trouve envers la Commune; auquel état à
 été procédé comme il suit;

Exercice De Lan huitieme

Suivant le Compté cy devant arrêté de 18 Pluviose an 10. il est
 reconnu que de C.^{te} Lascand Percepteur Delan huit^e étoit debiteur envers
 la Commune pour Centimes Municipales toutes deductions faites
 de sonne de cent soixante neuf francs quatre centimes cy - 169^{fr} - 4^c -

La Deduction de laquelle il a payé de 28 fructidor an 10 ^e au Maire pour Restes des frais de Bureau.	0	
Des années 7 et 8 ^e de sonne de vingt dix reed cy -	20	11
Plus led. pour au garde escomptés pour fond traitement delan huit ^e de sonne de cinq ^{fr} francs cy -	50	11
Pour tant led. Percepteur delan huit ^e n'est dû plus au ditte Municipalité pour toutes choses quelconques que de sonne de quatre vingt dix neuf dix reed quatre centimes cy -	99	4
	99	4

Laquelle somme led. Lascand Percepteur cy présent, a été presentement payée
 Constantement entre les Mains du Maire qui en dernière charge, vous en rendra
 Compté cy après;

En suite de presidence à permis la continuation de la deliberation à deux heures
 de l'après midi pour l'examen de Comptes divers internes. Delan neuf, et ont été élus
 Membres du Conseil Signés: **Pereis Dutemple** **Cyignac**
 1^{er} ordes president **Chevrier** Secrétaire **Haugnot**
 2^e ordes **Lampin**, **Boulland**

Exercice Delan neuvieme

15 Pluviose an 11^e
 suite de la
 Deliberation

Duits pour quinze Pluviose Lan ouzieme Deux heures de l'après
 de Conseil Municipal De la Commune de Combieu assemblée au Compté
 Des Membres a la chambre Commune conformément a la deliberation prise
 ce matin, de presidence ayant ouvert l'assemblée a laquelle étoit present
 Le C.^{te} Lascand Percepteur delan neuf, le Conseil a procédé a l'examen
 Du Compté dud. Percepteur, en presence du Maire, ainsi qu'il suit -

Les Revenus de la Municipalité De Combieu sont arrêtés et fixés par arrêté
 Du percepteur de la charité daté du 28 Prairial an 9^e pour l'année annu
 ainsi qu'il suit 1^o en Centimes additionnels par 1^o De - - - - - 251^{fr} - 5^c -

2 ^o Le dixieme des Patentes delan année par approuvé l'art. 3 de - - - - -	15	5
total resumé du Revenu delan 9 ^e - - - - -	266	10

Mais le Maire a observé au Conseil que cet état n'est pas exact
 attendu que de 10^e Du produit des Patentes delan 9^e à Combieu doit s'ajouter
 a une somme plus considerable que celle de 15^{fr} 5^c la que de C.^{te} Bouvier
 Revenu del'arrondissement a l'acte qui a été fait la suite de ce droit
 sans toujours s'être payé au aucun Compté, disant qu'il devoit

Seize Plusieurs de nos braves du Statut ou tous les Membres du Conseil ou Province
 de la Nouvelle France ont entendu les Debates ci-dessus et ont approuve de tout leur
 D'un Dix, et ont signé: Desein Dubouloz 1718
 Eglise forestier president Chevray Securite Hangeron
 poget Poincote
 Lauron
 Boulland
 Main